

Sélection classique CDM 2025

Version du 08-03-2024

Règlement de qualification pour le Championnat du Monde Élite classique

1. Compétition concernée

Les présents critères approuvés par le Comité Directeur sont d'application pour la sélection nationale du Championnat du Monde en Scrabble classique Élite sous l'égide de la Fédération internationale de Scrabble francophone (FISF).

2. Objectifs

Ce règlement vise à :

- Donner un système de référence ;
- Avoir des critères de sélection objectifs ;
- Sélectionner les candidats en fonction de leur potentiel mais aussi de leurs résultats ;
- Récompenser les candidats à la sélection par des critères diversifiés ;
- Susciter la participation aux épreuves organisées sous l'égide de la FBS.

3. Conditions préalables à toute sélection

Pour être sélectionnable, le joueur doit :

1. Être inscrit en tant que Belge dans le fichier international des joueurs ;
2. Avoir pris sa licence auprès d'une fédération de la FISF et être en ordre de cotisation ;
3. Ne pas être suspendu ou exclu par la FBS ou par la FISF.
4. Avoir pleinement participé à la précédente sélection mondiale qu'il a acceptée. Le Comité directeur peut déroger à cette condition en fonction des circonstances.

4. Données de base

Outre les Belges qualifiés « hors quota » par la FISF (point 8), huit joueurs sont sélectionnés par la Fédération belge de Scrabble. Aucune catégorie n'est prise en compte, les sélectionnés sont de tous âges.

Le nombre de sélectionnés est calculé sur la base du quota ordinaire attribué à la Belgique (huit), augmenté du quota extraordinaire, à savoir l'ajout d'un joueur par tranche de trois joueurs classés ayant une cote supérieure à 1899 au lendemain du championnat du monde précédent, avec un maximum de trois joueurs. Le quota extraordinaire est connu après les Championnats du Monde de la saison qui précède et le règlement est adapté en fonction.

5. Points de Sélection (PSc) et période de qualification.

Un système de Points de Sélection Classique (PSc) est établi. Il s'appuie sur le classement de chaque tournoi classique homologué par la CCRC pour la période de qualification du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

Chaque Tournoi classique octroie, du premier au vingtième joueur belge, les PSc suivants : 100, 80, 60, 50, 47, 44, 41, 38, 35, 32, 29, 26, 23, 20, 17, 14, 11, 8, 5, 2. Seuls les trois meilleurs tournois sont pris en compte pour établir le total des PSc d'un joueur. Les éventuels ex aequo seront départagés sur base du Classement International Classique au 31 janvier 2025.

6. Critères de sélection

Parmi les joueurs répondant aux conditions édictées au point 3, sont sélectionnés :

- a) Les quatre premiers joueurs du classement des Points de Sélection ;
- b) En excluant les joueurs sélectionnés en a), les deux premiers joueurs du classement final du Championnat de Belgique de Scrabble Classique le plus récent de la période de qualification ;
- c) En excluant les joueurs sélectionnés en a) et b), les deux premiers joueurs et les joueurs sélectionnés via le quota extraordinaire, dans l'ordre du Classement International Classique (*) à la date du 31 janvier 2025.

(*) Il faut avoir joué au moins 15 parties sur au moins 2 tournois depuis septembre 2017 pour apparaître dans le classement international. Chaque joueur sélectionné devra avoir participé à au moins une épreuve belge homologuée de Scrabble Classique (tournois et championnat) pendant la période de qualification. Quota pour le critère c : deux joueurs, augmenté du quota extraordinaire.

7. Remplaçants

Une réserve unique est constituée pour tous les critères. En cas de désistement d'un joueur sélectionné, il sera remplacé par le premier joueur belge au Classement international non sélectionné FBS ou FISF. La réserve est équivalente au nombre de joueurs sélectionnés. Le Comité directeur peut, à titre exceptionnel, décider de sélectionner un joueur non qualifié par les critères de ce règlement. Cette absence de qualification ne peut pas être le résultat de l'action ou de l'inaction volontaire du joueur. Par exemple : un joueur affilié de manière continue mais n'ayant pas joué les compétitions nécessaires ne pourra pas être sélectionné. Par contre, un joueur ayant arrêté pendant plusieurs années et revenant cours de saison, dont les résultats prouvent son niveau mondial mais dont le classement Elo ne reflète pas encore son niveau, *pourrait* être sélectionné de cette manière. Ce joueur est alors versé en tête de réserve.

8. Champion, vice-Champion et ex-champions du Monde

Conformément au règlement FISF des Championnats du Monde, le joueur belge qui a été Champion du Monde de Scrabble classique, le Champion du Monde en titre et le vice-Champion du monde en titre sont qualifiés d'office par la FISF s'ils sont en ordre d'affiliation à une fédération membre de la FISF. Ces joueurs n'entrent pas en ligne de compte dans le quota de sélection de la Fédération belge de Scrabble.

9. Subsidés

L'attribution d'un éventuel subside aux sélectionnés relève d'une décision du Conseil d'Administration en fonction des moyens disponibles et de la localisation des championnats, plus particulièrement quand ceux-ci se déroulent hors de l'Europe.

10. Open qualificatif des Championnats

Un joueur non sélectionné a la possibilité d'être qualifié en participant à une épreuve qui a lieu à l'endroit des Championnats dans les jours qui précèdent. Il y a un joueur qualifié par dizaine entamée de participants.

11. Recours et cas particuliers

Le Comité Directeur est souverain pour juger des litiges et pour les exceptions.
